

BON DE GÉNÉROSITÉ



À compléter et renvoyer dans l'enveloppe jointe, sans l'affranchir ou à défaut à l'adresse suivante : SIMON DE CYRÈNE, 14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF



**Construisons ensemble
la fraternité avec les plus fragiles**

Civilité : _____
Prénom : _____
Nom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél : _____
Email : _____

Oui, je tiens à investir et contribuer au développement des maisons partagées

Je fais un don de : 500 € 750 € 1 000 € Autre montant

Par chèque. Je libelle mon chèque à l'ordre de **Fondation Simon de Cyrène Partage**.

En ligne : plus d'informations sur notre site internet www.simondecyrene.org. Si vous souhaitez faire votre don par virement, vous pouvez contacter Laure Jamet 06 62 60 47 12.

Et je souhaite recevoir un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt :

Au titre de l'impôt sur la Fortune Immobilière* (IFI)

Réduction de 75 % de mon don dans la limite de 50 000 €.

Un don de 1 000 € ne vous coûte que 250 € et permet de mobiliser d'autres financements (prêts et subventions).

Au titre de l'impôt sur le revenu* (IR)

Réduction de 66 % de mon don dans la limite de 20 % de mon revenu imposable.

Un don de 100 € ne vous coûte que 34 € et permet de mobiliser d'autres financements (prêts et subventions).

Je vous communique mon adresse email pour accélérer l'envoi de mon reçu fiscal :

..... @

**IMPORTANT : Les dons sont affectés aux projets Simon de Cyrène en fonction des besoins prioritaires.
Si vous souhaitez affecter votre don à une ville, merci de préciser laquelle :**

.....
(préciser la ville de votre choix : Vanves, Angers, Rungis, Dijon, Nantes, Marseille, Paris, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse, Ile-de-Ré, Saint-Malo)

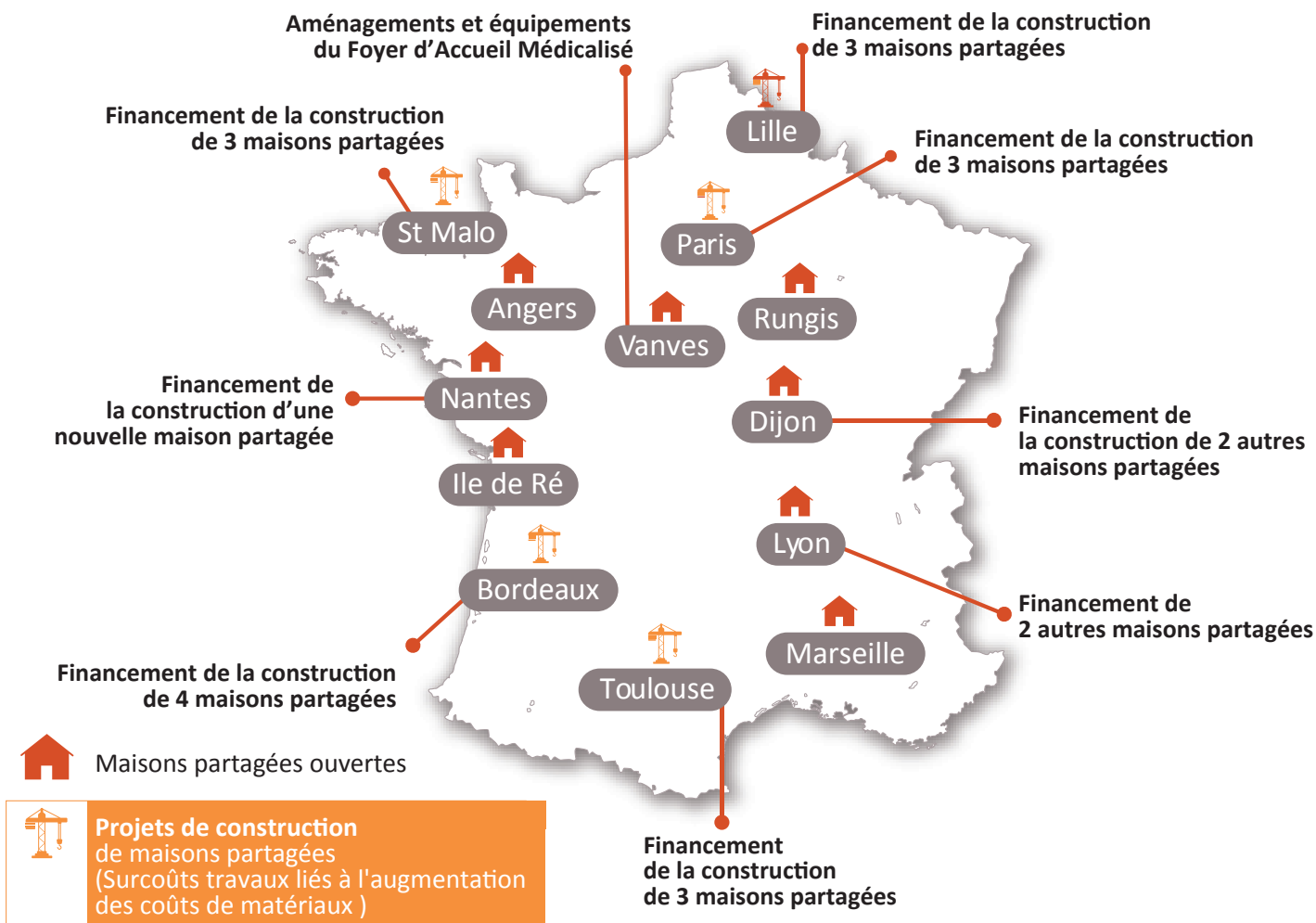
Je souhaite recevoir une documentation sur **les donations, legs et assurances-vies**

Un don à l'efficacité démultipliée

- Vos dons sont **investis** dans la construction, l'équipement et l'animation des maisons partagées.
- **Votre don a un effet démultiplicateur** sur la construction de nos maisons : par le recours à des prêts et à des **subventions**, un logement de 100 000 € pour une personne handicapée est ainsi **financé** par un don **défisicalisé IFI** de 12 500 €.

* Ces deux réductions ne sont pas cumulables pour le même don.

Le Fonds de Dotation Simon de Cyrène située au 14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF, responsable de traitement, collecte et traite de manière informatisée vos informations pour vous envoyer votre reçu fiscal et sur la base de l'intérêt légitime de l'association, aux fins d'enregistrement des dons, de prospection et d'analyse. Ces données sont destinées à notre service donateur ainsi qu'à des tiers mandatés et sont conservées uniquement pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Le Fonds de Dotation Simon de Cyrène s'engage à ne pas transférer vos données en dehors de l'Union Européenne. Vous pouvez recevoir des messages de la part de nos partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case . Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition, au traitement de vos données et définir vos directives post-mortem l'adresse postale ci-dessus, en justifiant de votre identité. Vous pouvez à tout moment introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.



Grâce à la défiscalisation, augmentez votre générosité

- **Déduction** de 75% sur votre IFI si vous y êtes soumis(e)
- **Déduction** de 66 % de votre impôt sur le revenu
- **Déduction** de 60 % dans le cadre du mécénat d'entreprise

Pour connaître les dates limites pour réduire votre impôt

Consultez notre site www.simondesyrene.org, rubrique "Nous soutenir".

Par **précaution**, pensez à envoyer votre **soutien** au moins une semaine avant la date limite, le temps de traitement de votre courrier.

Ce que votre don contribue à financer*

	Vous donnez	Au titre de l'IR déduction de 66 % Coût réel	Au titre de l'IFI déduction de 75 % Coût réel
Équipement pour les repas partagés	500	170	125
Kitchenette d'un studio résident	1 500	510	375
Mobilier de la salle à manger partagée	2 500	850	625
Aménagement du salon partagé	5 000	1 700	1 250
Cuisine d'un appartement partagé	10 000	3 400	2 500
Financement d'un studio	30 000	10 200	7 500

* Montants indicatifs en euros.

**Merci d'investir dans l'innovation sociale
et de nous aider à construire le Vivre Ensemble !**